

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 7 février 2024

« Ambitions communes »

le Département accompagne les projets des communes bretilliennes

Le Département d'Ille-et-Vilaine vient d'adopter un nouveau dispositif, baptisé *Ambitions communes*, destiné à accompagner les communes dans leurs projets, de l'idée jusqu'à la réalisation. Cet appui se matérialise par un soutien financier, mais aussi en ingénierie de projet et en accompagnement quotidien.

Ambitions communes est un outil d'aide simplifié et ciblé, qui répond à plusieurs objectifs :

- Simplifier l'offre d'accompagnement du Département en regroupant en un seul outil les 3 dispositifs actuels, tout en conservant les principes qui ont fait leur réussite : des démarches simples, possibles tout au long de l'année, une transparence des règles et des critères.
- Renforcer les solidarités en amplifiant le soutien du Département aux communes rurales les plus fragiles mais aussi en apportant une réponse aux besoins des communes qui jouent un rôle de centralité importante en Ille-et-Vilaine.
- Maintenir l'ambition en consacrant une enveloppe de 6,9 millions d'euros par an, soit l'équivalent des moyens déployés ces dernières années, y compris ceux du plan de relance qui sont ainsi pérennisés. Un fonds spécifique est par ailleurs créé pour répondre aux projets relatifs au patrimoine communal et notamment les églises.
- Intégrer davantage les enjeux de transition écologique et d'inclusion sociale avec de nouveaux types de projets éligibles, ou soutenus de manière privilégiée, comme la rénovation des équipements publics, la préservation de la biodiversité, l'accueil de la petite enfance et le logement communal.

Ambitions communes s'inscrit donc dans la continuité de l'accompagnement proposé par le fonds de solidarité territorial depuis 2010 et est complémentaire avec les contrats départementaux de solidarité territoriale, signés avec les intercommunalités, permettant de financer des projets structurants pour les communes.

Trois niveaux de soutien - renforcé, solidaire et ciblé - ont été élaborés, avec pour chacun, des projets et des financements adaptés selon les communes. En pratique, plus une commune est rurale et fragile, plus la liste des projets éligibles est ouverte, le financement est important et les modalités sont attractives.

Les travaux sur le patrimoine non classé et notamment les travaux relatifs aux églises seront dorénavant financés par un autre dispositif qui sera créé dans le courant de l'année 2024. Cela permettra aux communes de conduire plusieurs projets simultanément.

« C'est un engagement historique du Département pour les communes rurales. Avec près de 7 millions d'euros par an et un accompagnement renforcé tout au long de l'année, ces communes se voient dotées d'un dispositif exceptionnel pour la réalisation de leurs projets : installation d'une boulangerie, construction de logements, préservation d'un espace naturel, rénovation thermique de bâtiments communaux, création d'un espace jeunes, etc. Au travers d'Ambitions communes, le Département réaffirme ses valeurs de solidarité territoriale et humaines et son choix de ne laisser aucune commune bretillienne de côté. »

Emmanuelle Rousset, Vice-Présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la transition écologique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la coordination des politiques transversales.